

Image not found or type unknown



Droit du conjoint sur la maison

Par **Edwige49_old**, le **14/06/2007** à **09:12**

Bonjour,
Nous sommes en couple depuis 1994, mon conjoint a acheté une maison en 1997 à son nom et nous sommes mariés en 99 et parents d'un enfant.
Lui a 3 enfants antérieurs à notre relation.
Il m'a fait donation de la maison en cas de disparition.
Si tel était le cas, aurais-je simplement des droits sur la maison? La valeur de la maison est-elle fixée à la date de la donation effective et définitive?
En cas de divorce, que me reste-t-il? Tout ce qui est de valeur est en son nom.
A cause de ces questions, j'hésite à investir plus dans la rénovation (j'ai déjà un crédit pour la chaudière à mon nom car depuis il est au chômage).
Je vais hériter, si j'investis dans un autre bien immobilier ai-je intérêt à le mettre au nom de mon enfant unique étant seule investisseur?
Merci de votre attention.